

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2022 de la séance du

Lundi 13 juin 2022 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Pascal Ruch

Présents : 29 membres

Excusés : 6 membres

Mmes/MM : G. Bussien, L. Mareda, J.-L. Puenzieux, S. I. Ronnerström, P.-Y. Sauvageat et V. Schweizer-Ronnerström

Absent : 0 membre

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 2022 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Retour votations fédérales
 - b) Rappels de rendez-vous importants
 - c) Sortie du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité relatives
 - a) Au rapport d'activités 2021 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 04/2022)
 - b) Au bâtiment multi-générationnel (communication No 05/2022)
6. Préavis de la Municipalité
 - a) Relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022)
7. Rapports des commissions
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye (préavis No 04/2022)
 - b) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2021 (préavis No 05/2022) et un rapport de gestion 2021 (préavis No 06/2022)

- c) Relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis No 07/2022)
 - d) Relatif à la gestion et comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 08/2022)
 - e) Relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis No 09/2022)
 - f) Relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022)
8. Nomination du bureau du Conseil communal
 - a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
 9. Nomination de la commission de gestion et de finances (7 membres)
 10. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du SIGE
 11. Nomination d'un membre à la commission communale de recours en matière d'impôts
 12. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Ruch, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Fabienne Curchod, Secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le Secrétaire du conseil, Mme et M. les Scrutateurs, ainsi qu'un représentant de la presse.

1. APPEL

M. le Président, P. Ruch, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

MM G. Augnet et H. Castioni absents à cause d'une alarme pompier.

M. le Président, P. Ruch, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2022

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a une adjonction ou modification à y apporter.

M. Emery mentionne, en page 10, l'échange qu'il a eu avec M. Rey Lescure concernant les prix et coûts des appartements du bâtiment multigénérationnel et propose d'enlever cette partie du texte et indiquer « Un échange a eu lieu entre MM. Rey Lescure et Emery à propos des coûts des appartements du bâtiment multigénérationnel et que les chiffres sont à préciser ultérieurement. ». Il demande l'accord de M. Rey Lescure.

M. Rey Lescure est d'accord.

M. Taroni indique que le Chapitre 9b concerne la crèche privée et non les comptes communaux. Il souhaite également qu'il y soit ajouté qu'il a lu le rapport et les conclusions de la commission.

Mme la Syndique, C. Chevalley, a remarqué plusieurs petites « coquilles » sur les noms et les abréviations. Elle propose donc au secrétaire de voir avec Mme Curchod les corrections à apporter. Elle précise que la version qui sera mise en ligne sera corrigée de toutes ces coquilles.

M. Rey Lescure indique, en page 12, pour la conversation qu'il avait eue avec un habitant, que l'habitant n'était pas surpris qu'il n'y ait pas de crèche à Veytaux, mais qu'il était plutôt surpris des délais d'attente.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a d'autres remarques.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Président, P. Ruch, remercie le secrétaire du Conseil pour ce travail malgré une séance très longue.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a 3 communications :

a) Retour votations fédérales

1^{er} objet : « *Loi sur le cinéma LCin* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 203 bulletins rentrés, dont 198 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 150 « oui » contre 48 « non ». La participation était de 38.74%. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

2^{ème} objet : « *Loi sur la transplantation* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 203 bulletins rentrés, dont 192 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 150 « oui » contre 42 « non ». La participation était de 38.74%. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

3^{ème} objet : « *Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 206 bulletins rentrés, dont 192 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 150 « oui » contre 42 « non ». La participation était de 39.31%. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

b) Rappels de rendez-vous importants

M. le Président, P. Ruch, rappelle qu'il y aura, le jeudi 16 juin 2022 au soir, les ateliers participatifs autour du projet de fusion Veytaux-Montreux. Il indique que les discussions se feront autour de 4 ou 5 thèmes. Il rappelle qu'il faudrait s'inscrire.

c) Sortie du Conseil communal

Il rappelle que la sortie du Conseil communal aura lieu ce samedi 18 juin 2022.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE RELATIVES

M. le Président, P. Ruch, rappelle qu'il y a déjà eu deux communications qui ont été transmises par écrit.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il y aura quatre autres communications de la part de M. Rey Lescure, M. Andler, Rinaldi et d'elle-même.

Mme la Syndique, C. Chevalley, rappelle qu'il y aura le vernissage des œuvres exposées dans Veytaux qui se déroulera le 22 juin 2022. Elle encourage chacun d'aller rencontrer l'artiste ainsi que les œuvres, qu'elle trouve magnifiques. Elle indique qu'un flyer leur sera envoyé par mail.

M. Rey Lescure revient sur la motion de M. Emery concernant la proposition d'aménagement d'un éco-point sur la place de l'ancien hangar à bois et place de lavage. Il informe qu'ils ont contacté l'OFROU et qu'ils n'ont pas beaucoup d'espoirs concernant leur réponse. Ils attendent également un plan d'étude directeur pour l'actualisation des points de collecte des déchets et que ce rapport devrait intervenir d'ici la fin de cette année. Il indique que la Municipalité les tiendra au courant de l'évolution du dossier.

M. Andler informe qu'il y aura de gros travaux sur l'avenue des Falquières l'année prochaine. Il indique que le nouveau bâtiment en bas des Falquières requiert plus d'énergie et que la Romande Energie veut réalimenter cette avenue pour ces nouveaux bâtiments qui vont se construire. Il indique qu'ils ont contacté les services et que cela intéresse le SIGE, le Gaz, Swisscom et également la Commune, car les collecteurs méritent, à certains endroits, d'être changés. La commune profiterait également de changer les câbles d'éclairage public.

M. Rinaldi informe que le chantier des Rochers-de-Naye des réalisations des sentiers s'est très bien passé et que les machines ont été descendues. Il indique qu'il reste à réaliser la partie signalétique. Cette partie est gérée par l'Office de tourisme et les panneaux « Mise en production » ont pris un peu de retard car la graphiste de l'office de tourisme est en arrêt maladie et que cela devrait être posé dans le courant du mois d'août.

M. Emery demande, concernant la communication de Mme la Syndique, s'il s'agit d'une seule artiste qui a exposé ces œuvres dans Veytaux.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que oui.

M. Emery demande si elle sera présente au vernissage.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que oui.

M. Emery répond que c'est juste magnifique.

- a) **Au rapport d'activités 2021 du service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 04/2022)**
- b) **Au bâtiment multi-générationnel (communication No 05/2022)**

6. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- a) **Relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022)**

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye (préavis No 04/2022)**

M. le Président, P. Ruch, demande au rapporteur de lire le rapport.

M. Imsand lit le rapport.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur et sa commission.

M. Taroni informe que le préavis est déjà accepté à Montreux avec une abstention.

Aucune autre remarque.

M. le Président, P. Ruch, lit les conclusions du rapport.

M. le Président, P. Ruch, demande qui est favorable au préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

- b) **Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2021 (préavis No 05/2022) et un rapport de gestion 2021 (préavis No 06/2022)**

M. le Président, P. Ruch, laisse la parole au rapporteur, M. Thélin.

M. Thélin lit le rapport.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur et précise que les deux préavis seront votés séparément. Il ouvre la discussion.

M. Rey Lescure intervient sur la phrase « *En plus les décomptes d'années antérieures au niveau des impôts nous sont toujours profitables comme en 2020.* » sur le point 1 du rapport. Il précise qu'en 2020, par rapport aux impôts payés en retard par la population, il y a CHF 504'000.00 qui ont été réglés en retard. Il informe qu'en 2021, la somme se monte à environ CHF 170'000.--, soit largement en dessous de la moyenne habituelle et que depuis 2013, la seule année, où c'était inférieur, était en 2017 pour CHF 125'000.--. Concernant l'assertion de la Commission selon laquelle « *Les points préoccupants pour la commune sont plus ou moins toujours les mêmes, à savoir les honoraires et rémunération de la Municipalité* », Monsieur Rey Lescure rappelle qu'après une baisse de ce poste en 2020 en raison de la pandémie du COVID-19, 2021 retrouve des chiffres similaires à 2019. Il indique que la moyenne des honoraires et vacations de la Municipalité, pour les cinq dernières années, est de CHF 187'000.—par année, tandis que pour les cinq années qui précédaient, elle était de CHF 247'000.00 en moyenne, soit CHF 60'000.00 d'économie par année rien que sur ce poste. Il précise qu'entre deux, il y a une décision de réduction des coûts par la Municipalité. Il montre son accord sur le point du rapport concernant l'année du COVID où le travail était moins important. Il indique que malgré cette année, il l'a retranché des autres années et est quand même arrivé à une moyenne de CHF 192'600.—. Il démontre donc qu'en 2021 on est largement en dessous de cette moyenne. Il dit que si le souhait du Conseil communal est d'arriver à CHF 0.00, la Municipalité ne pourra plus faire grand chose. Il précise que la Municipalité est attristée par le ton de ce rapport et trouve que cela remet en cause tout le travail du greffe, le travail du personnel ainsi que celui de la Municipalité.

M. Andler intervient sur le point 2c. du rapport sur le préavis municipal n° 05/2021. Il indique que la seule facture comptabilisée est la facture finale de CHF 70'005.00 car la deuxième facture qui concernait le génie civil a été retournée à l'envoyeur car elle était hors du devis qui leur avait été proposé. Il indique qu'ils ont reçu cette facture début mai. Il indique que la nouvelle facture est arrivée et que le coût total sera d'environ CHF 118'000.00 au lieu de 120'000.00.

M. Gasser demande si la Municipalité savait, concernant le Fort de Chillon, qu'il faudrait racheter à l'année et demande pourquoi ils n'ont pas été informés.

M. Sherif indique que le Fort de Chillon est un DDP. Il indique qu'il y a un droit d'usage pour une certaine durée d'années. Il rappelle, comme indiqué dans le rapport, que la loi mentionne que le propriétaire doit racheter l'immobilier en cas de cessation du DDP. Il informe donc qu'il est évident que la commune devra racheter l'immobilier, mais pas les investissements pour en faire un musée ni l'équipement.

MM. Augnet et Castioni arrivent à la séance.

M. Gasser demande quelle est l'exposition de la commune en termes de coûts.

M. Rinaldi répond qu'il y a un amortissement qui se fait très rapidement. Il dit que le risque est que le Fort refasse des investissements à l'intérieur et qu'ils ne soient pas amortis avant la fin du DDP.

M. Gasser dit que c'est faux et que cela n'a rien à voir avec l'investissement.

M. le Président, P. Ruch, demande à un des deux vice-présidents de prendre sa place.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, V. Passera, prend la place du Président.

M. le Président, P. Ruch, prend la parole et propose, selon l'art. 72, de voter par bulletin secret.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, V. Passera, indique qu'il faut au moins le soutien de 1/5 des membres pour que la proposition soit acceptée.

Le quota est atteint.

M. le Président, P. Ruch, reprend sa place.

M. le Président, P. Ruch, lit les conclusions du rapport du préavis No 05/2022.

M. le Président, P. Ruch, demande qui est favorable à ce préavis.

M. l'Huissier, M. Blum, récolte les votes.

Le préavis est accepté par 27 voix, 1 voie non et 1 blanc.

Mme la Syndique, C. Chevalley, demande si on ouvre la discussion pour le préavis No 06/2022.

M. le Président, P. Ruch, répond que la discussion était ouverte avant, mais qu'elle peut être reprise avant le vote.

Mme la Syndique, C. Chevalley, intervient concernant le préavis No 06/2022. Elle indique que la conclusion de ce rapport serait de refuser, à quelque part, tout le travail des employés communaux, de refuser toute la gestion de la Municipalité tout au long de l'année. Elle entend le mécontentement du Conseil concernant la gestion de la Municipalité du Fort de Chillon, mais elle reste surprise que la commission refuse l'énorme travail qui a été accompli jusqu'ici.

M. Thélin répond qu'ils refusent de prendre la responsabilité et qu'il s'agira à la Municipalité de prendre ses responsabilités.

M. le Président, P. Ruch, demande au rapporteur de lire la conclusion.

M. Thélin lit la conclusion du rapport du préavis No 06/2022.

M. le Président, P. Ruch, rappelle qu'il faut voter sur les conclusions du préavis.

M. le Président, P. Ruch, lit les conclusions du préavis.

M. le Président, P. Ruch, demande qui est favorable à ce préavis et rappelle qu'il est également fait par vote secret.

M. l'Huissier, M. Blum, récolte les votes.

Le préavis est refusé par 16 voix contre 11 pour et 2 blancs.

M. le Président, P. Ruch, remercie l'auteur du rapport ainsi que la commission.

c) Relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis No 07/2022)

M. le Président, P. Ruch, demande à Mme Passera de lire le rapport.

Mme Passera lit le rapport de la commission.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion et lit les conclusions.

Aucune remarque.

M. le Président, P. Ruch, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

d) Relatif à la gestion et comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 08/2022)

M. le Président, P. Ruch, demande au rapporteur de lire le rapport.

Mme Martino lit le rapport de la commission.

M. le Président, P. Ruch, remercie Mme Martino et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, P. Ruch, lit la conclusion et procède à la votation.

Le préavis est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

e) Relatif à la rémunération des membres du Conseil communal, des commissions et du Bureau (préavis No 09/2022)

M. le Président, P. Ruch, demande au rapporteur de lire le rapport.

Mme Gademann lit le rapport de la commission.

M. le Président, P. Ruch, remercie Mme Gademann et ouvre la discussion.

M. Emery demande s'il s'agit d'une décision pour la législature.

M. le Président, P. Ruch, répond que oui.

M. le Président, P. Ruch, lit le 1^{er} amendement et procède à la votation. Il rappelle également que ce vote ne concerne que l'amendement et non le rapport directement.

Le 1^{er} amendement est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. le Président, P. Ruch, lit le 2^{ème} amendement et procède à la votation.

Le 2^{ème} amendement est accepté à l'unanimité, moins trois abstentions.

M. le Président, P. Ruch, lit les conclusions du rapport et procède à la votation.

Le rapport est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

f) Relatif à la réalisation d'une crèche privée (préavis No 10/2022)

M. le Président, P. Ruch, rappelle que les membres de la commission étaient M. Emery, Mme Dinklage, M. Taroni, M. Grand, M. Imsand, M. Thélin et M. Vizio. Il précise que le rapport transmis via le drive de la commune a été corrigé, car il contenait des échanges entre les divers Réseaux REME et FACEME qui ne devaient pas être diffusés. Il rappelle qu'il

est important de respecter la notion de confidentialité et que les conseillers/ères sont tenus au secret de fonction. Il demande aux personnes ayant imprimé ce 1^{er} rapport de le détruire. Il demande au rapporteur de lire le rapport.

M. Emery lit le rapport de la commission.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. Petignat dit que selon la commission il y a eu des modifications des coûts de l'opération qui descend de CHF 516'200.00 à CHF 433'600.00, pour autant que les délais soient respectés. Il dit que le coût réel des travaux, moins les honoraires de CHF 83'300.00, est de CHF 350'300.00. Il dit que l'impôt représente 24% des travaux et trouve que cela est disproportionné par rapport aux prestations à exécuter. Il trouve que les coûts peuvent être encore baissés un peu afin que le Conseil communal accepte de continuer l'opération.

Mme Thélin dit que ce préavis doit être refusé. Elle indique que les Veytausiens ne désirent pas de crèche privée pour des raisons financières. Premièrement, elle dit que la population le démontre bien, en signant une pétition pour une crèche à Veytaux au tarif appliqué par le REME, en quelques jours la récolte est significative. Deuxièmement, elle dit qu'en cas de fusion avec Montreux, on n'est pas certain qu'elle accepte une crèche privée, étant donné que Montreux en a suffisamment et que toutes ne sont pas complètes. Troisièmement, elle dit que la société qui va gérer cette crèche va sûrement se protéger si on leur casse le contrat et cela va générer de gros frais. Elle indique que la Municipalité a déposé ce permis en urgence laissant peu de temps aux commissaires, sous prétexte qu'ils ne peuvent satisfaire tout le monde. Elle demande à la Municipalité de se battre pour obtenir une crèche publique auprès de la FACEME et le REME. Elle trouve qu'ils se doivent de trouver une solution pour 2023.

M. Castioni demande à la Municipalité s'ils vont payer une certaine somme pour les travaux, également à la FACEME en cas de déficit ainsi que la subvention pour les Veytausiens.

M. Rey Lescure répond que Veytaux fait toujours partie de la FACEME et du REME et qu'évidemment les enfants de Veytaux peuvent profiter d'une garderie dans le cadre du réseau REME. Toutefois, il y a une clé de répartition et c'est donc au nombre d'élèves que la commune de Veytaux participe aux frais pour le REME. Il cite l'exemple de 2021 où le nombre d'enfants Veytausiens en crèche était de 9. Cela a coûté CHF 168'000.00.

M. Vizio dit que la Municipalité a toujours mis en avant le bien-être de la population dans l'intérêt de la commune et la volonté des Veytausiens. Sur ces paroles, il indique que la population de Veytaux n'a jamais eu l'occasion de voter pour dire si elle était pour ou contre une telle construction. Il dit que tout s'est passé en interne entre le Conseil communal et la Municipalité, ce qui le dérange beaucoup. Il pense, pour le bien des Veytausiens qui paient des impôts, qu'il faudrait finir cet ouvrage. Il pense que si la Municipalité avait mis autant d'ardeur dans les projets de fusion, pourtant plébiscités par la population à 70%, que pour sa maison multigénérationnelle, ils auraient sûrement déjà voté.

Mme Ramser dit que la garde des enfants se fait jusqu'à l'âge de 4 ans et elle trouve que ce bâtiment devrait accueillir les enfants de tout âge, car dès les 4 ans, ils devront être délocalisés.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond qu'il y a l'APEMS.

Mme Ramser répond qu'il ne s'agit que de l'accueil pour midi.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que oui.

Mme Ramser dit qu'il faudra payer pour le transport des enfants Veytausiens pour qu'ils aillent à Montreux.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'ils pensaient pouvoir avoir l'APEMS matin, midi et soir, mais M. Smith leur a présenté des chiffres leur démontrant que sur ce côté de la commune il n'y avait pas besoin de matin et soir.

Mme Ramser répond que cela voudrait dire qu'ils gardent les sous-sols de la maison de commune.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond qu'il y a l'APEMS qui est prévue à côté de l'ASPEJ où se situe un local de l'APEMS.

M. Grand demande si, pour tout enfant qui viendrait en crèche à Veytaux, cela ferait économiser la commune d'environ CHF 18'000.00 par enfant, détail qui devrait être pris en considération pour la subvention.

M. Rey Lescure répond que même si les enfants étaient à Veytaux, ils paieraient toujours CHF 168'000.00.

M. Grand répond que si un enfant passe du public au privé, cela ferait CHF 18'000.00 d'économisé par enfant.

M. Rey Lescure répond qu'il y a une enveloppe globale pour la subvention et que les enfants qui font partie du réseau REME, il s'agit de la totalité de la garde de l'enfant parce qu'ils font partie d'une échelle qui est un petit peu supérieure.

M. Sherif remercie la commission malgré un délai assez court et remercie le rapporteur. Concernant l'amendement, il rappelle qu'ils ont mentionné les divers et imprévus ainsi qu'une marge de manœuvre pour une plus-value. Il dit que ces deux montants ont été expliqués à la commission et qu'effectivement il y a des mesures particulières de sécurité à prendre. Il informe qu'ils reçoivent encore à ce jour des plus-values sur des matériaux qui changent. Il dit qu'ils sont en droit d'estimer que ces montants sont excessifs. Il trouve qu'il serait excessif de les supprimer de leur entier car il y a toujours des imprévus qui surviennent durant les travaux.

M. Emery rebondit sur cette réflexion ainsi que sur celle de M. Petignat et indique que le coup des travaux est en effet de CHF 350'300.00. Il trouve qu'ils peuvent admettre, par rapport aux délais de rentrée des prêts des devis, un 10% serait raisonnable.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond à Mme Thélin et dit qu'elle aimerait bien. Elle précise que la pression sur le réseau REME n'est pas possible. Elle indique que le REME est constitué de trois Municipaux de Montreux, des institutions montreusiennes et elle est seule pour Veytaux. Elle indique que sa voix ne pourrait jamais faire pencher leur décision dans le cas où ils décideraient d'ouvrir une crèche sur Clarens.

Mme Thélin dit qu'ils peuvent faire pression mais qu'il faut le vouloir.

Mme Dinklage trouve qu'ils ont perdu de vue le but du préavis. Elle pense que le plus important est de garder ce bâtiment multigénérationnel et que cela ne serait pas possible

sans la crèche. Selon elle il faudrait avancer en gardant à l'esprit que le but est d'avoir un bâtiment multigénérationnel. Elle pense que c'est à eux de décider quel type de commune ils souhaitent façonner. Elle prend donc l'exemple d'un avion dont le but est de voler et non rester à terre et que l'on devrait garder le même état d'esprit pour ce projet.

M. Emery répond que cela fait déjà quelques années que le bâtiment a pris son envol et que la décision reste maintenant au Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité. Il dit que la Municipalité a pris une voie de façon unilatérale et que maintenant il faut prendre la décision d'accepter ou non cette crèche privée. Il se demande si leur rôle est de défendre leur intérêt au niveau social du bâtiment et ainsi refuser ce préavis car la crèche devrait être publique. Il sait bien que la décision finale pour ce préavis ne sera pas évidente. Il pense qu'il y aura le risque d'avoir un référendum populaire. Il trouve cela dommage que la discussion n'ait pas été faite avec le Conseil.

Mme la Syndique, C. Chevalley, dit qu'elle l'entend et souhaite demander au Conseil communal de faire confiance à la Municipalité. Elle dit qu'ils cherchent des solutions pour les Veytausiens et informe que les barèmes sont adaptés pour que les prix correspondent aux prix du REME. Ils savent qu'il y a des enfants qui attendent des places et qu'il y a des familles qui ont déjà manifesté leur intérêt pour mettre leurs enfants à la crèche qui va ouvrir. Elle demande au conseil de faire confiance à la Municipalité et d'aller de l'avant avec cette crèche privée et publique étant donné que la commune va subventionner les enfants Veytausiens. Elle trouve que ce sera un plus pour les personnes qui en bénéficieront et qu'il y a un besoin nécessaire. Elle répond à Mme Thélin et dit que ça s'arrête au national. Elle indique qu'en faisant une étude de marché, le privé n'a pas hésité à se présenter pour cette crèche étant donné qu'il y a un besoin pour ce territoire. Elle assure le conseil qu'ils ne le regretteront pas.

M. Petignat comprend Mme la Syndique mais quelque chose lui échappe. Il dit que d'un côté il y a beaucoup d'enfants à mettre dans ces crèches et que de l'autre côté il y a le REME qui dit qu'il n'y en a pas besoin. Il dit que cela aurait pu être traité tranquillement il y a de cela deux ans sans que la Municipalité court-circuite le Conseil communal et que c'est ça qui ne joue pas.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que le REME développe ses crèches du côté de Clarens et imagine qu'ils ne veulent pas prendre des frais sur l'est de la commune. Elle précise que l'option du privé était mentionnée dès le début. Elle affirme que le REME ne souhaite ouvrir qu'à Clarens.

Mme Ramser dit que pour les enfants en âge de scolarité il n'y a que deux mamans de jour et qu'il y a un gros besoin pour les enfants qui sont scolarisés. Elle dit que les personnes ayant des enfants dans les deux tranches d'âge, doivent courir dans tous les sens pour déposer et récupérer leurs enfants. Elle trouve que cette crèche devrait accueillir les enfants de tout âge.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que les besoins parascolaires peuvent évoluer par la suite et que si la demande venait à augmenter encore plus, il y a des locaux disponibles qui pourraient être utilisés pour combler ces besoins. Elle précise que, pour les prévisions 2023, M. Smith a confirmé qu'il n'y a pas besoin d'ouvrir une structure supplémentaire.

Mme Ramser souhaite qu'il y ait une discussion avec M. Smith afin qu'il rentre en matière et que l'offre pour leur région est « bas de gamme ».

Mme Chevalley dit que cela fait des années qu'il y a des problèmes et que le bâtiment est une des réponses pour combler à ce problème de manque d'offre pour la population.

Mme Passera demande combien de demandes M. Smith a besoin de la part des Veytausiens, donc du nombre d'enfants pour l'accueil parascolaire, pour que le besoin soit justifié.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond qu'elle ne sait pas.

M. Sherif répond que selon M. Smith le bâtiment est trop excentré et que cela devient très compliqué d'aller chercher les élèves à gauche et à droite. Il répond qu'il faut avoir un nombre de classes conséquent et que selon le réseau cela ne fonctionnera pas.

M. Emery demande si le berceau d'enfants pour la crèche publique déborde. Il dit qu'il y aurait des besoins publics et que c'est le rôle de la politique de défendre les besoins de la population.

Mme la Syndique répond que oui.

M. Petignat dit que s'ils continuent avec la société privée il n'y aurait pas de possibilité d'évolution. Il demande donc s'il y aurait la possibilité de passer plus tard d'une crèche privée à une crèche publique.

M. Sherif répond que ça peut évoluer selon le contrat de bail. Il informe qu'il souhaiterait voir si le REME souhaite louer des places dans cette crèche privée et qu'il pourrait y avoir un partenariat public-privé et que le sujet est en cours de discussion.

M. Grand demande comment ils vont faire pour les subventions et la priorité. Il précise que les prix de la crèche ne seront pas ceux du REME et qu'ils n'arriveront pas aux prix du REME.

M. Sherif dit que le coût d'un enfant dans cette crèche serait le prix REME plus 15%. Il indique que l'idée est que la subvention soit financée par la crèche privée, c'est-à-dire que les CHF 45'000.00 de subvention viendraient de la plus-value que va payer la société par rapport au prix que la commune aurait loué au réseau REME. Il indique que ce montant est adaptable selon les montants exacts qu'ils vont dépenser, selon les amortissements et également s'ils obtiennent des subventions ainsi que d'autres facteurs. La répartition est que la somme soit répartie proportionnellement entre chaque famille.

Mme Ramser indique que le REME a un tarif proportionnel.

M. Sherif répond que c'est ce qui sera fait.

Mme Ramser demande si la priorisation restera pour les Veytausiens ou non vu que c'est une crèche privée.

M. Sherif répond que oui.

Mme la Syndique, C. Chevalley, confirme que les Veytausiens seront prioritaires.

M. Petignat demande quelle sera la relation entre la commune et cette société privée, s'il s'agira d'un bail commercial ou d'une convention. Il demande combien de temps cela va durer dans le cas d'un bail commercial et demande comment ils négocieront le problème de l'équipement lors de la fin du bail, qui aurait un certain coût.

M. Sherif dit qu'ils ont un accord de principe avec cette société et que l'idée serait de faire un bail commercial pour une durée d'environ 15 ans avec la possibilité de sortir au bout de 10 ans. Il précise qu'il y a beaucoup d'équipements spécifiques qui sont liés à une crèche, comme les poignées de porte assez hautes, les toilettes en sous-sol et d'autres. Il dit que le but, que ce soit dans 10 ans ou plus, c'est d'avoir une crèche à cet endroit, qu'elle soit publique ou privée. Il indique que de toute façon cet équipement sera nécessaire pour la crèche et qu'il s'agira d'un investissement valable pour le futur.

M. Petignat demande si la Municipalité améliorera sa communication avec le conseil ou est-ce qu'ils resteront dans ce flou artistique.

M. Sherif répond qu'il ne croit pas qu'ils soient dans un flou artistique étant donné que tout a été défini.

M. Taroni dit qu'il a lu dans un PV qu'un groupe de travail avait été créé et il aimerait savoir où en est ce groupe. Il indique qu'il s'agit d'une séance FACEME-REME qui a proposé à notre Syndique de parler à la conférence des syndics et de demander un groupe de travail. Il aimerait donc savoir si, dans les dialogues lors de cette conférence, un groupe de travail a été monté dans le district.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que non car ils sont arrivés en plein milieu de changement de législature, de l'arrêt du réseau REVE avec les communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny et du problème de la petite enfance sur Blonay-St-Légier qui n'était pas réglé. Elle aurait bien aimé qu'il n'y ait qu'un seul réseau sur la Riviera mais les travaux depuis la nouvelle législature n'ont pas été repris entre les différents Municipaux en charge de la petite enfance. On lui a fait comprendre que ce n'était pas le moment car les autres communes ont leurs problèmes à régler.

M. Emery précise que le problème est que le Conseil a une frustration par rapport à toujours encaisser. Il se demande si l'appui du village aiderait à faire avancer les débats. Selon lui, il faut soit accepter cette crèche privée, soit se battre et aller contre le REME tous ensemble.

Mme Ramser dit que, lors du conseil d'établissement, M. Smith lui a dit qu'il restait ouvert à la discussion. Elle demande donc s'il serait possible d'agender une réunion extraordinaire pour lui transmettre leurs inquiétudes.

M. Rey Lescure dit qu'il faut bien voir le poids entre le politique et le « technique ». Il dit qu'il a eu l'occasion de discuter avec un représentant de la FACEME et qu'il est clair que leur décision est ferme et qu'ils ne changeront pas d'avis.

Mme la Syndique, C. Chevalley, dit que repartir au combat contre le REME serait de redécaler les travaux et la finition alors que l'on sait qu'il y a des enfants qui attendent à être placés en crèche. Ils savent que pour la rentrée de septembre ce ne sera pas possible et que s'ils redémarrent les travaux dès que possible, ils pourront ouvrir la crèche pour janvier 2023. Elle insiste et répète que le REME ne veut pas ouvrir de crèche publique à Veytaux. Elle dit que bien sûr ils resteront attentifs et qu'ils ont une chance d'avoir ce dégagement devant le bâtiment administratif.

M. Petignat demande si une mise à l'enquête devrait être faite.

M. Sherif répond que c'est prévu dans le cadre des travaux, qu'il y aura une mise à l'enquête des modifications de l'intérieur et qu'ils pourraient faire en sorte d'ouvrir début janvier.

M. Andler revient sur les divers et imprévus de 10% et dit qu'il n'a pas compris pourquoi ils voulaient les supprimer. Il dit que cela serait prendre un risque et qu'il s'agirait de prendre une sécurité.

M. Emery précise qu'il fera le sous-amendement personnellement.

Mme Thélin demande si la mise à l'enquête serait faite après ou avant les travaux.

M. Sherif répond que les plans de l'enquête publique sont prêts depuis trois semaines et qu'ils ne voulaient pas faire la mise à l'enquête tant qu'ils n'avaient pas la décision du Conseil.

M. Vouardoux dit qu'il n'a pas tout compris et dit que cela devrait attendre.

M. Sherif précise qu'ils ne voulaient pas soumettre le dossier avant d'avoir l'approbation du conseil communal. Il dit qu'il y a plusieurs procédés différents. Certaines communes soumettent leur projet à l'enquête publique afin d'être sûres d'obtenir un permis de construire pour ensuite soumettre un préavis à leur conseil communal. A contrario, certaines communes soumettent en premier le préavis pour ensuite soumettre le projet à l'enquête publique.

M. Gasser propose un vote à bulletin secret.

M. le Président, P. Ruch, demande qui est d'accord.

Le quota étant atteint, le vote se fera par bulletin secret.

M. Emery propose un sous-amendement qui est :

« D'amender le préavis en réduisant les montants des postes du plan financier, "hausse des matériaux" et "divers et imprévus", à 10% maximum du coût global des travaux mais au maximum à CHF 35'000.00, étant donné que le coût global des travaux hors "hausse des matériaux", hors "divers et imprévus" et hors honoraires (postes "architecte", "ingénieur" et "acousticien") se montent à CHF 351'600.00. Cet amendement ramène le montant du préavis à CHF 468'600.00. »

M. le Président, P. Ruch, procède à la votation du sous-amendement.

M. l'Huissier, M. Blum, récolte les votes.

Le sous-amendement est accepté par 21 voix pour, 6 contre et 2 blancs.

M. le Président, P. Ruch, lit les conclusions avec l'amendement accepté.

Mme Passera demande comment ils font lorsque les 10% excèdent les CHF 35'000.00.

M. Emery précise qu'il s'agit de 10% des travaux pour un maximum de CHF 35'000.00.

M. le Président, P. Ruch, procède à la votation par bulletin secret.

Le préavis tel qu'amendé est accepté par 15 voix, 11 contre et 3 abstentions.

M. Petignat demande d'organiser un référendum et rappelle l'article 77 du règlement du Conseil communal *« Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit*

soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé, séance tenante, à la discussion et au vote sur cette proposition. ».

M. le Président, P. Ruch, rappelle donc qu'il faudrait 5 membres et précise qu'il y a deux types de référendum, un spontané qui est proposé par le Conseil communal et l'autre serait de faire un référendum ordinaire par des citoyens pour lequel il faudrait 15% des voix électorales.

M. Petignat confirme les informations du Président et qu'il s'agit bien d'un référendum spontané.

M. le Président, P. Ruch, demande si 5 conseillers-ères souhaitent soutenir M. Petignat dans sa demande de référendum.

Le quota est atteint.

M. le Président, P. Ruch, informe que la votation servira à accepter ou non ce référendum. Il ouvre la discussion.

Mme Gademann se demande si les Veytausiens auront la possibilité de donner objectivement leur avis.

M. Emery précise que chaque votation doit être expliquée et qu'il s'agit d'une application démocratique.

Mme la Syndique, C. Chevalley, va dans le sens de Mme Gademann. Il lui semble que la Municipalité n'a pas le droit de parole face à la population. Elle reprend le cas du 2M2C où la Municipalité de Montreux a dû créer un comité pour parler à la population. Elle précise que cela prendra du temps et repoussera la mise en place de cette crèche.

Mme Dinklage dit qu'ils ont été élus par le peuple de Veytaux qu'ils sont censés représenter ses habitants.

Mme Thélin dit que quand on voit la vitesse à laquelle les feuilles de pétition se remplissent, la population montre qu'elle est pour une crèche publique.

Mme Passera demande ce qui se passerait si la population voterait contre ce préavis. Selon elle, cela engendrera une perte de temps et d'argent.

M. Taroni n'est pas d'accord et dit que si le peuple accepte cela n'aurait pas du tout le même poids que si c'était le Conseil communal.

M. Petignat dit que l'idée du référendum n'est pas d'être contre et que cela serait plutôt de fixer les choses. Il soulève le fait qu'il y a une rupture dans la relation entre la Municipalité et le Conseil communal.

Mme Gademann demande s'il n'y aurait pas un problème de timing et qu'il aurait fallu faire le référendum avant.

M. Petignant est d'accord avec elle et qu'il aurait fallu tout faire avant. Il pense qu'ils ont le temps et que les deux choses peuvent être faites en parallèle.

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe que la date de votation est fixée par le Canton et qu'avant fin septembre il n'y aura pas de votation.

M. Rey Lescure dit qu'ils viennent de prendre une décision juste. Il dit qu'il faut voir les choses en face et qu'en faisant un référendum cela ferait en sorte que l'ouverture de la crèche durant la prochaine année scolaire soit repoussée. Il en appelle à leur bon sens.

M. Taroni précise qu'un référendum spontané peut aller plus vite qu'un référendum populaire.

M. le Président, P. Ruch, rappelle le sujet du vote et procède à la votation par bulletin secret.

M. l'Huissier, M. Blum, récolte les votes.

La demande de référendum spontané est refusée par 16 voix contre, 11 pour et 2 abstentions.

M. le Président, P. Ruch, demande si les conseillers souhaitent procéder à une pause ou continuer.

Le conseil souhaite continuer la séance.

8. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Présidence et deux vice-présidents

M. le Président, P. Ruch, propose Mme Passera au poste de Présidente.

Mme Gademann présente Mme Passera :

« Quelques lignes de présentation pour la candidature de Valérie Passera à la présidence du CC:

Valérie Passera vit à Veytaux depuis sa naissance en 1980. Elle a effectué sa scolarité dans le cercle scolaire de Montreux-Veytaux, puis son gymnase et ses études universitaires à Lausanne, avec une année en Allemagne, à la Haute Ecole de Sport de Cologne. Après avoir obtenu son master en sciences du sport et en lettres, ainsi que son diplôme de maîtresse spécialiste de la Haute Ecole Pédagogique, elle enseigne l'éducation physique, l'allemand et l'anglais dans l'établissement scolaire de Villeneuve depuis 2004.

A côté de sa vie professionnelle, Valérie est très engagée dans le sport. Elle en pratique elle-même (course à pied, volleyball, ski, snowboard) et elle l'enseigne pendant son temps libre (entraîneur de gym à Montreux, enseignante de sports de neige pour l'Université de Lausanne et monitrice dans différents camps). Elle est également juge internationale de gymnastique artistique et fonctionne bénévolement comme membre d'un groupe spécialisé de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG).

Au niveau de la vie associative, elle donne régulièrement de son temps pour des manifestations culturelles et sportives de la région. Elle fonctionne depuis de nombreuses années comme bénévole pour le Montreux Jazz Festival, Athletissima ainsi que le Montreux Volley Masters.

Côté familial, elle est mariée et maman d'un garçon de 22 mois. Etant domiciliée à Veytaux, tout comme ses parents et sa grand-maman, elle apprécie particulièrement notre belle

région, la vie et la magnifique situation de notre village, ainsi que la bonne entente générale entre les habitants.

Faisant partie du conseil communal depuis plusieurs législatures, elle intègre rapidement la commission intercommunale du Fonds culturel Riviera. Elle s'intéresse au fonctionnement de notre commune en tant qu'entité ainsi qu'au niveau intercommunal.

Elle se tient à disposition de notre commune pour se présenter à la présidence du conseil communal, en espérant être à la hauteur de ce mandat et des tâches que cette fonction implique. »

M. le Président, P. Ruch, rappelle l'art. 12, alinéa 2 « *Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, et avec l'assentiment unanime de l'Assemblée, les élections s'opèrent tacitement.* »

Mme Valérie Passera est élue par acclamation.

Mme Passera remercie l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, propose la candidature de M. Béat Grand au poste de 1^{er} Vice-Président.

M. Koschevnikov présente M. Grand :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je propose Béat Grand en tant que 1^{er} vice-président.

Né à Vevey et arrivé à l'âge de 8 ans en provenance de la commune de Montreux, la région lui est chère. Après son passage à l'Université de Lausanne, il a d'ailleurs trouvé un travail à l'autre bout du lac mais n'était pas prêt à quitter la région. Professionnellement, il est donc revenu sur la Riviera pour exercer auprès des impôts à Vevey.

Béat s'investit pour la commune depuis plusieurs années. Il l'a fait directement au travers de l'association ProVeytaux ou le fait encore indirectement au travers du SDIS Riviera comme pompier volontaire. Depuis une année, c'est principalement au travers du conseil communal que Béat donne du temps pour notre commune. Son investissement dans plusieurs commissions et celle de gestion prouve sa motivation. Fort de cette première année d'expérience dans cette assemblée, il souhaite poursuivre son engagement. C'est donc avec grand plaisir que je vous propose Béat Grand pour le poste de 1^{er} vice-président et que je ne peux que le recommander vivement à vos suffrages. ».

M. le Président, P. Ruch, procède à l'élection.

M. Béat Grand est élu par acclamation.

M. le Président, P. Ruch, propose la candidature de M. Marco Strebel au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Mme Thélin présente M. Strebel :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous présenter Marco Strebel comme candidat à la 2^{ème} vice-présidence.

Marco Strebel est arrivé à Veytaux par l'entremise d'un couple d'amis suite à la restitution de son bail à Montreux. Il est retraité des services industriels de Lausanne. Cette année, père de trois enfants et grand-père de six petits-enfants.

Surpris en bien le samedi matin par l'ambiance avec le marché, l'apéro et par l'accueil, il s'est de suite intégré dans notre beau village. De ce fait, ça lui a donné l'envie d'entrer dans le Conseil communal où, très motivé, il s'investit déjà dans plusieurs commissions. Je vous le recommande chaleureusement à vos suffrages. »

Marco Strebel est élu par acclamation.

M. Strebel remercie tout le monde pour l'accueil dans cette commune et dit qu'il fera de son mieux.

b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants

M. le Président, P. Ruch, rappelle que les scrutateurs actuels sont Mme Blagojevic et M. Koschevnikov ainsi que MM. Imsand et Castioni en tant que scrutateurs suppléants. Ils se représentent pour ces postes.

Ces derniers sont élus par acclamation.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE FINANCES (7 MEMBRES)

M. le Président, P. Ruch, rappelle que la commission était composée de M. Thélin, comme Président rapporteur, Mme Dinklège, M. Abdulla, M. Gasser, M. Grand, M. Strebel et M. Di Perri Santo.

M. le Président, P. Ruch, informe que M. Gasser se retire de cette commission, dont il a fait partie depuis plusieurs années.

L'assemblée applaudit M. Gasser.

M. le Président, P. Ruch, précise que personne n'a encore été trouvé pour prendre ce poste. Dans ce cas, il informe que l'élection du dernier membre se ferait à la rentrée. Il demande s'il y a un/e volontaire pour ce poste.

Aucune manifestation.

M. le Président, P. Ruch, procède à l'élection des 6 derniers membres.

Ils sont élus par acclamation.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

M. le Président, P. Ruch, rappelle que les membres actuels sont Mme Thélin et M. Puenzieux ainsi que MM. Gato et Strebel comme suppléants. Il informe que M. Puenzieux a

décidé de se retirer, mais serait prêt à être suppléant. M. Strebel est donc proposé comme membre et M. Puenzieux comme suppléant.

M. le Président, P. Ruch, procède à l'élection.

Ils sont élus par acclamation.

11. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS

M. le Président, P. Ruch, rappelle les membres actuels sont Mme Dinklage, Mme Gademann et M. Gasser ainsi que Mme Mareda comme membres suppléants. Il propose M. Teklits pour la place du deuxième suppléant, poste laissé vacant depuis le départ de Mme Tramparulo.

M. le Président, P. Ruch, procède à l'élection.

Ils sont élus par acclamation.

12. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

M. Vizio demande s'il est prévu d'avoir un meilleur réseau à Veytaux et demande si une antenne ne devait pas être construite à la gare.

M. Sherif répond que oui il y a un projet d'antenne en cours mais qu'un recours au Tribunal fédéral est pendant. Il informe que l'antenne a été soumise à l'enquête publique. Il indique que peut-être le Tribunal fédéral ne devrait pas désavouer la CDAP et qu'il devrait statuer sur la procédure ou sur la forme mais pas sur l'objet en lui-même. Il informe que si le Tribunal fédéral donne une suite positive au dossier, une antenne devrait être posée prochainement.

M. Thélin demande un état des lieux des travaux sur la rue Bonivard.

M. Andler dit qu'au 30 juin cela devrait être terminé et qu'ils vont faire une semaine de plus en juillet mais que le timing est tenu au 30 juin. Le revêtement bitumineux se fera en septembre. Ils cherchent une autre entreprise pour le faire. Ces travaux dureront 2-3 jours. La route de Sonchaux sera ouverte. Il indique que jusqu'à présent tout est en ordre et qu'il n'a toujours pas de réponse de la Romande énergie.

M. Petignat félicite et remercie M. Ruch pour l'excellence de sa présidence.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Syndique, C. Chevalley, souhaite également remercier le Président pour son travail acharné et ce depuis deux années d'affilée. Elle espère qu'il en gardera un bon souvenir et elle souhaite bon vent à notre nouvelle présidente.

M. le Président, P. Ruch, lit son discours.

« Chers Conseillères, Conseillers,

Nous voici au terme de cette première année du Conseil communal, une année que je peux qualifier comme riche et mouvementée.

Mouvementée pour le moins, elle a commencé à l'être avec la disparition de notre collègue et ami et 1^{er} vice-président, John Grandchamp. Son souvenir restera vif et ému dans notre cœur et notre esprit.

Riche et mouvementée ensuite avec deux démissions successives, celle de Mme Humbert Bosson et celle de Mme Tramparulo. Heureusement, trois suppléants disponibles et prêts à s'investir ont répondu présents et ont regarni nos rangs. Merci à Messieurs Montano, Di Perri Santo et De Rham.

Riche et mouvementée comme l'auront été le déroulement de nos séances et de nos groupes de travail, théâtre souvent de débats vifs, animés et très engagés. Cette vitalité démontre positivement que notre organisation politique fonctionne et permet au jeu démocratique de s'exprimer avec tous les aléas que cela comporte.

J'en viens au chapitre des remerciements, d'abord à vous tous, Conseillères et Conseillers, qui ont contribué par votre participation à l'avancement des débats et à la mise en forme des projets qui nous ont été soumis. Je tiens aussi à remercier nos collègues du bureau pour leur soutien et leurs précieux conseils donnés durant cette année.

Mes remerciements aussi à Mme la Syndique, Mme Chevalley, ainsi qu'à Messieurs les Municipaux, avec lesquels j'ai toujours pu avoir un dialogue ouvert et constructif propice à la collaboration durant les deux ans de cette étroite et fructueuse fréquentation.

Ma reconnaissance aussi envers notre secrétaire municipale, Mme Curchod, pour sa grande disponibilité, ses conseils et son calme bienfaisant. Merci à notre huissier, toujours serviable et fidèle au poste. Enfin, je remercie notre secrétaire communal, M. Dany Alves de Almeida, pour son sérieux et son engagement durant cette première année qui n'a pas été de tout repos, qui se réjouit sûrement d'avoir quelques semaines de repos devant lui.

Je terminerai ce petit discours en adressant tous mes vœux à notre future Présidente, Mme Passera. Je suis sûr qu'elle assumera cette fonction avec aisance grâce à l'intelligence et au dynamisme qu'on lui connaît.

Merci à tous et bonne suite d'été. »

Plus aucune intervention.

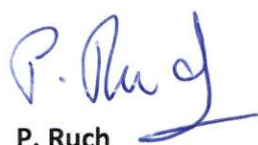
M. le Président, P. Ruch, remercie les Conseillères et Conseillers pour leur attention et leur endurance pour cette longue séance de conseil.

Il clôt la séance à 23h26.

Prochaines séances du Conseil

12 septembre 2022, 31 octobre 2022 et
12 décembre 2022

Le Président


P. Ruch



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 13 juin 2022